



La Lettre

aux GRETA

Au sommaire :

- **Edito** -

Réforme GRETA dernière ligne droite

- Le GRETA

- RÉFORME DES GRETA comité national de suivi

- Le Point sur les GT15 et CNS

Le secteur national FCA

- STAGE national FCA les 24 & 25 novembre 2016

- AG des GRETA

- Représentation syndicale CA Lauréats au CPIF des fortunes diverses.

- Le groupe national FCA

- SE SYNDIQUER

ADHÉRER AU SNES

## Réforme GRETA dernière ligne droite.

La Réforme des GRETA a débuté grâce au changement de gouvernement dès juin 2012 puis actée par la loi de refondation en 2013. Il est urgent pour les personnels de la conclure avant la prochaine élection.

Le Comité National de Suivi et les Groupes Académiques de Suivi «GAS» ont permis de suivre la mise en place de cette réforme pour veiller à son déroulement conforme :

Renforcement de la démocratie, et de la transparence, nouvelles règles de représentation des personnels, création des Assemblées Générales, etc.

Devant les alertes qui remontaient des académies où des passages en force s'observaient face aux nouveaux droits acquis tant au niveau Greta qu'au niveau académique, l'inter syndicale emmenée par le SNES a demandé un bilan au ministère et exigé la relance du CNS au niveau ministériel.

Depuis septembre 2015, un groupe de travail ministériel, le GT15 qui porte sur les métiers de la formation continue est à l'œuvre pour clarifier et uniformiser les conditions de travail et de rémunération dans tous les GRETA. Nous ferons ici un point sur l'état des négociations.

Pour faire vivre ces nouveaux droits il de l'intérêt des personnels de se syndiquer pour se former et échanger sur les bonnes pratiques à développer, voire d'être accompagné et défendus au besoin.

Les syndicats de la FSU sont à vos côtés : le SNES ou le SNUEP pour les enseignants, Cfc ou coordonnateurs, le SNASUB pour les personnels administratifs.

*Guy FRIADT, secteur SNES FCA.*



Pour suivre l'information une seule adresse :

<http://www.snes.edu/-Formation-tout-au-long-de-la-vie-.html>

N'hésitez pas à partager des informations dont vous disposez à :

[fca@snes.edu](mailto:fca@snes.edu)



Le service public,  
on l'aime, on le défend

## Le GRETA

Les établissements qui souhaitent mettre en œuvre de la FCA doivent adhérer à un GRETA.

Cela se fait sur la base d'une convention constitutive conclue entre l'établissement et le GRETA, convention qui doit être soumise au vote du CA de l'établissement adhérent.

Ces GRETA peuvent être des groupements géographiques ou de spécialités dont la carte est décidée académiquement. Chaque GRETA est animée par une assemblée générale avec un président élu parmi les chefs d'établissement adhérents. Les personnels sont représentés dans cette assemblée générale avec voix délibérative à hauteur de 20% du nombre d'établissements adhérents répartis en 2 collèges : administratifs et enseignants.

Des élections doivent être organisées par l'Établissement support. Le S1 doit suivre l'organisation de ces élections et proposer aux personnels de se présenter sur des listes FSU.

La gouvernance du GRETA est assurée par un président de GRETA, par le chef d'établissement support qui est ordonnateur et autorité hiérarchique des personnels et par un agent comptable.

Aucun d'eux, n'est à temps plein sur le GRETA. Le GRETA à la possibilité de nommer un Directeur Opérationnel à temps plein. La FSU demande qu'il soit financé par les rectorats et qu'il ne soit pas pris sur le contingent des CFC comme cela se pratique parfois.

## REFORME DES GRETA. COMITE NATIONAL DE SUIVI

La dernière étape concerne **les personnels**.

Là aussi les directives devront être validées nationalement avant mise en place au niveau académique.

En attendant seuls les textes en vigueur peuvent être appliqués.

Les discussions doivent s'engager sur les problèmes de gestion des personnels, les obligations de services, horaires, l'avancement, les salaires, les missions...

Le SNES demande fermement un cadrage et une harmonisation au niveau national et l'arrêt des dérives locales ou académiques.

Nous continuerons à peser pour des règles claires de gestion définies nationalement pour l'ensemble des personnels, notamment pour les non-titulaires afin que tous soient traités dans l'équité et la dignité. Nous demandons l'ouverture de concours prenant en compte la spécificité du travail en FCA et particulièrement l'ouverture de CAPES et agrégation de type CPIF.

Nous avons obtenu l'ouverture de cette section dans le cadre des concours SAUVADET pour les personnels de la FCA. Pour le SNES l'étape suivante doit être la pérennisation de cette discipline.

Le SNES ne peut accepter que les contractuels lauréats du concours perdent leur poste en GRETA dans certaines académies.

Tous les GRETA et les académies doivent leur permettre de continuer à s'investir en FCA en tant que titulaires. Des personnels permanents et qualifiés sont gages de réussite d'un service public de qualité dans l'Éducation Nationale.

## Le point sur les GT15 et le CNS.

*Notre délégation FSU siège régulièrement dans ces deux instances pour y porter les revendications des personnels que nous représentons majoritairement, administratifs, formateurs, coordonnateurs, CFC.*

*La Prochaine réunion du GT 15, aura lieu le **mardi 18 octobre**, sur l'ensemble des acteurs de la FCA :*

### **1) les intervenants devant stagiaires**

- Conclusion de ce cycle prenant en compte les observations formulées lors de notre dernière séance  
- la prise en compte du temps de déplacement, le décompte du temps de participation à des formations et, enfin, la prise en compte du temps de congé maternité.

~ 3 hypothèses de décompte des activités des conseillers bilan et VAE

### **2) les personnels de direction et de gestion**

Relatif au DO et aux IPDG retours sur les échanges et propositions de pistes

### **3) les CFC**

## STAGE national FCA 24 & 25 novembre 2016.

Notre stage national est programmé les jeudi 24 et vendredi 25 novembre à Paris au siège du SNES, inscrivez-vous et faites le savoir autour de vous.

s'inscrire 1 mois auparavant pour disposer de l'autorisation d'absence administrative c'est à dire **avant le 24 octobre.**

### Grandes lignes du stage :

- Tour de table des participants, situations académiques
- Situation nationale FCA, **CNS et GT15 et rappel des mandats**
- Intervention du secteur juridique Marcello Rotolo et Nadine Krantz secteur non-titulaire

**Les nouveaux Textes et jurisprudence** Les CDI aux termes des 6 années (cf. Toulouse - le texte circulaire d'avril 2016 qui dit « on continue de faire des CDI à l'exception des programmes très restrictifs»)

Décret 2016-1171 du 29 août 2016 (2 catégories d'enseignants contractuels et Entretien individuel) ce texte s'applique-t-il à la FCA ?

- instances de représentation des personnels et des OS en Greta et en GIP
- Proposition du groupe pour préparation des GT15 et CNS
- CPIF et sécurisation du parcours ? Loi SAUVADET, les CFC et autres personnels.
- Service mixte des enseignants de la formation initiale au sein du GRETA.

- Propositions d'actions dans les académies, Greta, établissement support, différentes instances.

## Assemblée Générale des GRETA Circulaire 2014-009 du 4 février 2014 et en particulier les articles 13 et 14.

### **Composition**

Cette AG du groupement comprend, avec voix délibérative :

- ~ les chefs d'établissement membres du GRETA
- ~ les représentants des élus des personnels administratifs employés au titre des missions de formation continue par l'EPLÉ support du groupement
- ~ les représentants des élus des autres personnels employés au titre des missions de formation continue par l'EPLÉ support du groupement.

### **Convocations et délibérations**

L'assemblée générale se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président ou à la demande d'au moins un quart de ses membres...

Les recommandations de l'assemblée générale sont consignés dans un procès verbal de réunion...

*Les procès verbaux sont transmis au CA de l'EPLÉ support.*

### **Élections des représentants**

Les représentants des personnels sont élus pour chacune des deux catégories mentionnées à l'article 13, au scrutin uninominal à un tour si le nombre de représentants à élire est égal à 1 et au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, si ce nombre est supérieur à 1.

Le matériel de vote est envoyé aux électeurs six jours au moins avant la date du scrutin. Le vote par correspondance est admis. Les votes sont personnels et secrets.

Le chef d'établissement fixe la date du scrutin et les heures d'ouverture du bureau de vote sans que celles-ci puissent être inférieures à huit heures consécutives pour les personnel

(...)

## REPRÉSENTATION SYNDICALE CONSEIL D'ADMINISTRATION EPLE

Le CA de l'établissement support reste la structure juridique par laquelle doit passer toute décision concernant le GRETA .

Toutes ces conventions et adhésions au GRETA et au GIP doivent être actées dans le CA qui doit pouvoir voter en toute connaissance de cause.

Les représentants syndicaux de l'établissement support ont donc un rôle primordial en matière de la politique de formation du GRETA mais aussi sur la gestion des personnels.

Les personnels du GRETA sont électeurs et éligibles au CA de l'établissement support, c'est l'occasion de les solliciter pour préparer les élections au CA, leur proposer d'être sur la liste. Les personnels FCA y seront d'autant mieux représentés qu'ils seront syndiqués et qu'ils participeront à la vie syndicale.

La **FCA** doit fonctionner au grand jour avec toute la transparence nécessaire à tout service public digne de ce nom.

C'est à cette condition que les CA pourront remplir tout leur rôle. Cela implique une responsabilité accrue pour les représentants et particulièrement ceux du SNES et de la FSU qui y sont majoritaires !

## Le groupe national FCA

Avec le début de cette nouvelle année scolaire 2016-17 le secteur FCA se renouvelle ainsi Guy FRIADT [guy.friadt@snes.edu](mailto:guy.friadt@snes.edu) assure désormais la coordination du secteur.

### contacts

Pour toutes les questions concernant la FCA, les GRETA, les personnels, tél. : **01 40 63 29 26**

Courriel : [fca@snes.edu](mailto:fca@snes.edu)

**Permanences** : mercredi, jeudi

### Un groupe a votre service

Guy FRIADT (Amiens), Gilbert CARBONNIER (Lille), René DELALANDE (Créteil), Philippe GAUDRY (Lille), Catherine EHRARD (Clermont-Ferrand), Pierre PLACIDET (Orléans-Tours), Alain COMET (Toulouse), Michèle ELGUENNOUNI (Versailles), Félicité MONTAGNAC (Clermont-Ferrand).

Nous cherchons à étoffer l'effectif du secteur aussi n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Le secteur cherche aussi des correspondants dans les académies pour faire vivre et développer notre activité syndicale auprès des GRETA et mieux répondre à vos besoins, parlez en autour de vous.

## SE SYNDIQUER

Le rôle du SNES et de ses représentants est essentiel.

Il assure la défense des personnels qui sont de plus en plus confrontés à la fermeture de formations, au regroupement des GRETA avec leur lot de restructurations, à la précarisation et au licenciement.

**Le SNES FSU intervient à tous les niveaux :**

- **au niveau de l'établissement support et du GRETA**, la section de l'établissement ( S1 ) joue un rôle essentiel .
- **au rectorat** et auprès de la Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO),
- **au niveau national** en n'hésitant pas à contacter et informer le secteur FCA du S4 pour tous les problèmes ou renseignements concernant la FCA et le GRETA à [fca@snes.edu](mailto:fca@snes.edu) .

Nous avons besoin de l'engagement des personnels de la FCA par leur adhésion au SNES.

Le SNES est au service des syndiqués dans tous les aspects de leur vie professionnelle, respect des droits, avancement, salaires, congés ..... Toutes ces questions sont traitées dans les différentes instances paritaires, nationales, académiques

Alors pour VOUS défendre, pour défendre la FCA , syndiquez vous..... adhérez au SNES ou à un syndicat de la FSU.

## COMITÉS TECHNIQUES, COMMISSIONS PARITAIRES, COMMISSIONS CONSULTATIVES, QUI FAIT QUOI ?

Les personnels de la FCA ont souvent l'impression d'être les oubliés lors de la gestion des personnels.

Il faut qu'ils fassent jouer à plein leur rôle aux représentants du personnel pour cela il faut les contacter et remplir les fiches syndicales pour que leur dossier soit vérifié et suivi.

- ▶ Les **Commissions Administratives Paritaires** : sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels. elles existent pour la plupart des corps au niveau national (CAPN) et au niveau académique (CAPA). Le SNES est aujourd'hui majoritaire dans toutes les Commissions Paritaires du second degré.
- ▶ Les **Commissions Consultatives Paritaires (CCP)** : ont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle et collective des agents non titulaires (contractuels, assistants d'éducation) et existent au niveau académique
- ▶ Les **Comités Techniques** sont chargés de donner un avis sur les projets de texte, sur la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements, les non-titulaires.



## ADHÉREZ AU SNES

à remettre au représentant du SNES de votre établissement (ou à la section académique du SNES, voir [www.snes.edu](http://www.snes.edu))

Date de naissance \_\_\_\_\_ Sexe :  masculin  féminin

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

Résidence, bâtiment, escalier \_\_\_\_\_ N° et voie \_\_\_\_\_

Lieu-dit - Boite postale \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Établissement d'affectation : code \_\_\_\_\_ Catégorie \_\_\_\_\_ Discipline \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'établissement \_\_\_\_\_